

**RÉPONSES À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 10 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER  
2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016, À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR  
L'EXERCICE 2018 ET À LA MODIFICATION DES TARIFS DE GAZIFÈRE INC.  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018**

---

**PLAN D'APPROVISIONNEMENT, ALLOCATION DES COÛTS DÉPENSES  
D'EXPLOITATION ET MODIFICATION DES TARIFS**

**VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS RÉGLEMENTÉES**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#);
  - (ii) Pièce [B-0253](#);
  - (iii) Pièce [B-0389](#);
  - (iv) Tableau comparatif de la valeur nette des immobilisations réglementées produit par la Régie.

**Préambule :**

- (i) Gazifère présente le tableau de la base de tarification pour l'année réelle 2016 (Phase 1).
- (ii) Gazifère présente le tableau de la base de tarification pour l'année réelle 2016 (Phase 3).
- (iii) Gazifère présente le tableau d'amortissement détaillé pour l'année réelle 2016.

**TABLEAU COMPARATIF DE LA VALEUR NETTE DES  
 IMMOBILISATIONS RÉGLEMENTÉES**

	1	2	3	Écart entre colonne 2 et 3
	Dossier de fermeture 2016 Pièce B-0021	GI-37, Doc 2.3 Pièce B-0253	GI-34, Doc 1.3 Pièce B-0389	
déc-15	84 677	84 677	84 677	(0)
janv-16	84 174	84 174	82 508	(1 666)
févr-16	84 113	84 113	82 365	(1 748)
mars-16	83 811	83 811	82 128	(1 683)
avr-16	83 830	83 830	82 282	(1 548)
mai-16	83 845	83 845	81 924	(1 921)
juin-16	83 902	83 902	81 852	(2 050)
juil-16	84 369	84 369	82 298	(2 071)
août-16	84 167	84 167	81 964	(2 203)
sept-16	84 525	84 525	81 677	(2 848)
oct-16	84 101	84 101	82 677	(1 424)
nov-16	84 430	84 430	82 825	(1 606)
déc-16	86 271	86 271	86 271	(1)
Total	1 096 215	1 096 215	1 075 446	(20 769)
Moy. 13 soldes	84 324	84 324	82 727	(1 598)

**Demande :**

1.1 La Régie constate que la moyenne des 13 soldes présentée à la référence (iii) s'établit à 82,527 M\$ alors qu'elle est de 84,324 M\$ aux références (i) et (ii). Veuillez expliquer l'écart.

**Réponse 1.1 :**

Les soldes des mois de janvier à novembre 2016, présentés à la pièce B-0389 (GI-34, document 1.3), sont erronés. Par conséquent, Gazifère a apporté les corrections requises et dépose la pièce GI-34, document 1.3, révisée.

En effet, lors de la préparation de cette nouvelle pièce, à la demande de la Régie, dans le cadre de la DDR no. 8, Gazifère a omis d'intégrer, sur une base mensuelle, les travaux en cours (TEC) des projets de moins de 450 000\$ et les coûts des retraits.

L'ajout des TEC et des coûts des retraits de l'année entière avait été fait exclusivement en décembre 2016 plutôt que d'être réparti mensuellement, ce qui explique pourquoi le solde de décembre 2016 est exact. Il est également à noter que l'écart de -1 pour le mois de décembre 2016 est simplement une question d'arrondissement.

**ALLOCATION DES COÛTS DES CONDUITES PRINCIPALES**

**2. Référence :** Pièce [B-0313](#), p. 7.

**Préambule :**

Gazifère présente le nombre moyen de clients branchés sur les conduites à très haute pression, à haute pression et à basse pression ainsi que la demande de pointe par classe tarifaire.

Table 2

GAZIFERE INC. Customer Count									
		Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	Col.7	
		<u>TARIF 1</u>	<u>TARIF 2</u>	<u>TARIF 3</u>	<u>TARIF 4</u>	<u>TARIF 5</u>	<u>TARIF 9</u>	<u>TOTAL</u>	
1.1	Extra High Pressure	91	61	-	-	-	1	153	
1.2	High Pressure	293	134	-	-	1	2	430	
1.3	Low Pressure	2,847	38,794	3	1	-	-	41,645	
1.0	Total	3,231	38,989	3	1	1	3	42,228	
		<u>TARIF 1</u>	<u>TARIF 2</u>	<u>TARIF 3</u>	<u>TARIF 4</u>	<u>TARIF 5</u>	<u>TARIF 9</u>		
2.1	Peak Day Demand	632,421.4	700,376.9	1,367.0	15,000.0	50,000.0	41,500.0		
2.2	Customer Count	3,231.0	38,989.0	3.0	1.0	1.0	3.0		
2.3	PD Demand/Customer	195.7	18.0	455.7	15,000.0	50,000.0	13,833.3		

La Régie constate que 153 clients sont branchés directement sur des conduites à très haute pression et 430 clients sur des conduites à haute pression. Parmi ces 583 clients, le distributeur identifie 195 clients résidentiels (61 à très haute pression et 134 à haute pression) et 384 clients au tarif 1 (91 à très haute pression et 293 à haute pression).

**Demandes :**

2.1 Veuillez indiquer le type et le nombre de clients au tarif 2 qui sont branchés directement sur des conduites à très haute pression, sans et avec recours à un poste de détente.

**Réponse 2.1 :**

**En tout, nous avons 61 clients au tarif 2 branchés directement sur des conduites à très haute pression. Tous ont recours à un système de régulateur générique de client, qui est différent d'un poste de détente de distribution. Pour alimenter ces 61 clients, le gaz**

**naturel est détendu par un poste de détente unique (« farm tap ») ou un ensemble compteur-régulateur à deux détentes (« first-cut, second-cut »).**

2.2 Veuillez indiquer le type et le nombre de clients au tarif 2 qui sont branchés directement sur des conduites à haute pression, sans et avec recours à un poste de détente.

**Réponse 2.2 :**

**En tout, nous avons 134 clients au tarif 2 branchés directement sur des conduites à haute pression. Tous ont recours à un système de régulateur générique de client, qui est différent d'un poste de détente de distribution. Pour alimenter ces 134 clients, le gaz naturel est détendu par un poste de détente unique (« farm tap ») ou un ensemble compteur-régulateur à deux détentes (« first-cut, second-cut »).**

2.3 Veuillez indiquer le type et le nombre de clients au tarif 1 qui sont branchés directement sur des conduites à très haute pression, sans et avec recours à un poste de détente.

**Réponse 2.3 :**

**En tout, nous avons 91 clients au tarif 1 branchés directement sur des conduites à très haute pression. Tous ont recours à un système de régulateur de client conçu sur mesure, qui est différent d'un poste de détente de distribution.**

2.4 Veuillez indiquer le type et le nombre de clients au tarif 1 qui sont branchés directement sur des conduites à haute pression, sans et avec recours à un poste de détente.

**Réponse 2.4 :**

**En tout, nous avons 293 clients au tarif 1 branchés directement sur des conduites à haute pression. Tous ont recours à un système de régulateur de client conçu sur mesure, qui est différent d'un poste de détente de distribution.**

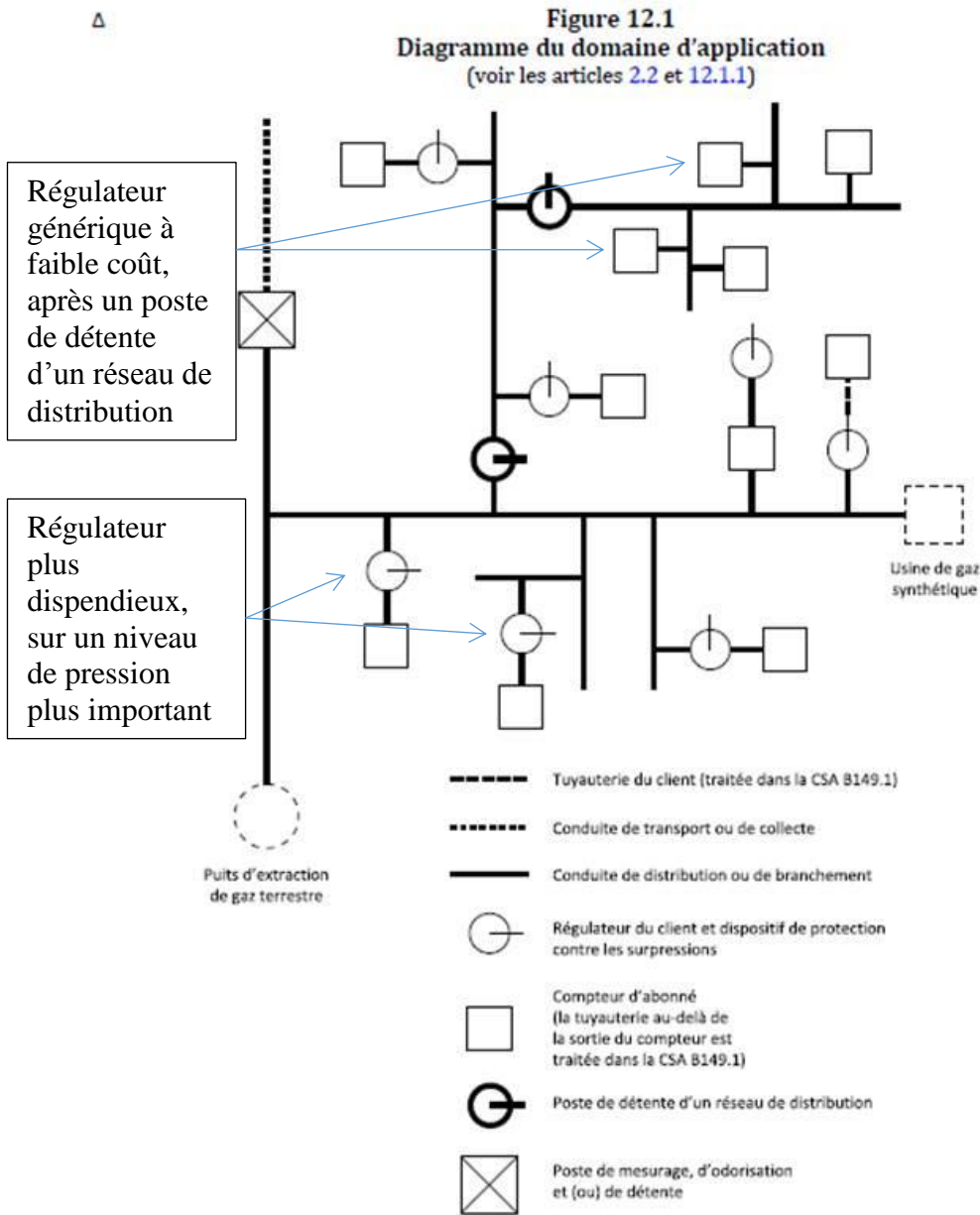
2.5 Veuillez illustrer de façon schématique les branchements pour chaque type de client ci-dessus.

**Réponse 2.5 :**

**Selon la figure 12.1 « Diagramme du domaine d'application » du Code CSA Z662, il existe une distinction entre les postes de détente d'un réseau de distribution et les régulateurs des clients.**

Les quatre catégories de clients identifiés plus haut (61+134+91+293=579) qui sont branchées directement sur des conduites à haute ou à très haute pression ont toutes des systèmes de régulateurs de clients. Ils ne sont pas branchés sur un poste de détente d'un réseau de distribution.

À noter que chaque client branché au réseau, qu'il soit alimenté via des conduites à pression intermédiaire ou à plus forte pression, possède un régulateur de client. Dans le cas des clients alimentés à partir de postes de détente de distribution, le régulateur de client opère entre une pression intermédiaire et une basse pression, ce qui fait en sorte que le coût du régulateur est réduit comparativement aux régulateurs de clients branchés sur une conduite à très haute pression ou à haute pression.



**Notes :**

- 1) Les installations et les canalisations indiquées par un trait plein sont visées par ce chapitre.
- 2) Les installations et les canalisations indiquées par un trait pointillé ne sont pas visées par ce chapitre.

2.6 Veuillez commenter la nécessité de faire l'allocation des coûts des conduites principales en tenant compte du recours ou non aux postes de détente.

**Translation :**  
**Please comment on the necessity of the allocating costs of mains by taking into account the sale station use or not.**

**Réponse 2.6 :**

“Sales Stations” are installed at the customer premise (plant or business) and, consequently, the investments can be tracked to a particular customer class. These costs, therefore, are allocated to the customer classes based on “Sales Stations” investments made to serve customers in commercial and industrial customer classes (Rates 1, 3, 5 and 9). “Sales Stations” are not installed to serve residential customers, so no sales station costs are allocated to residential customers.

Similar to “Sales Stations”, meters and regulators for Rate 2 (Residential) customers are also tracked directly and accordingly are allocated to Rate 2 customers directly.

“Distribution Regulation Stations”, which regulate pressures and gas flows within the distribution system (such as from XHP to HP system or from HP to LP system) are designed, built and operated to satisfy peak gas flows. They are not at the customer’s premises, but located somewhere within the gas distribution network. Being further away from the customer’s burner tip, a direct cost responsibility to a particular customer or a group of customers cannot be established. Accordingly, the costs are classified as capacity related and are allocated based on each customer class contribution to peak capacity or peak demand on the system.

Given the description above, Mains and Sales Stations cost should be allocated as proposed by the Company, Mains by each customer class contribution to peak capacity or peak demand on the system and “Sales Stations” by each customer class based on “Sales Stations” investments made to serve customers in commercial and industrial customer classes (Rate1, 3, 5, and 9).

Please refer to GI-40, Document 2.8, Page 1 de 1, Requete 4003-2017, item 5.2 for the allocation of “Sales Stations” and GI-40, Document 2.8, Page 1 de 1, Requete 4003-2017, item 4.1 for the allocation of “Distribution Regulation Stations”.